### La PlaJ

Plateforme de soins psychiatrique pour les Jeunes

1 service UCAP - UJA

**Transition** Psy adulte

**Projets** Recherche

## **UJA**

- Dépistage précoce troubles émergents - Premiers épisodes
- psychotiques
- PEC aïgue
- Suivi 2 3 ans
- Consultations
- HDJ < 6 mois
- Equipe Mobile

**UCAP** 

- TDAH TOP
- Consultations
- HDJ < 3 mois
- Equipe Mobile

- Dysrégulation émotionnelle
- PEC aïgue courte

## Plan d'accès

#### **Unité Jeunes Adultes**

Plateforme Jeune Hôpital la Colombière **CHU Montpellier** 

Tél: 04 67 33 98 82



L'Unité Jeunes Adultes est membre du Réseau National Transition





Livret d'accueil

Dr Alexandra CARRE

## Unité **Jeunes Adultes**

## La PlaJ

Plateforme de soins psychiatrique pour les Jeunes





#### **CHU de Montpellier**

Hôpital La Colombière Pôle Psychiatrie 39 avenue Charles Flahault 34295 Montpellier Cedex 5

www.chu-montpellier.fr

# Consultation Intersectorielle Détection des Troubles Précoces

**L'Unité Jeunes Adultes** (UJA) reçoit des jeunes de 15 à 21 ans qui rencontrent des difficultés psychiques débutantes.

Au travers de consultations médicales et infirmières, et éventuellement de tests neuropsychologiques et d'explorations complémentaires (biologie, imagerie), un diagnostic de la situation est réalisé et restitué au patient.

Une orientation est alors proposée.

## Pour qui?

L'UJA accueille des jeunes des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole et des 77 communes de Pays Coeur d'Hérault présentant des symptômes psychiatriques préoccupant.

Le retentissement sur la scolarité, sur l'activité professionnelle, ou la vie sociale peuvent constituer de légitimes sources d'inquiétude nécessitant une évaluation.

L'UJA n'est pas appropriée pour les troubles établis pris en charge depuis plusieurs années, ni pour des situations d'urgence.

Si les difficultés rapportées par le jeune ne relèvent pas des compétences de l'équipe, des conseils et des coordonnées de centres ou de praticiens plus adaptés sont alors proposés.

#### L'arrivée

Différents modes d'accès à la consultation de l'UJA sont possibles :

- Les jeunes patients et/ou leur entourage à la recherche d'un avis médical peuvent s'adresser directement au centre pour demander un RDV,
- Les médecins généralistes, scolaires ou psychiatres (des hôpitaux ou libéraux) peuvent adresser directement une demande d'évaluation à l'UJA pour les jeunes qu'ils suivent.
- Les psychologues, éducateurs ou professionnels intervenantauprès des jeunes peuvent aussi adresser une demande.

Toutes ces demandes font l'objet d'un premier entretien entre le jeune, son entourage et notre infirmière coordinatrice.

Lors de ce premier rendez-vous, il est important de nous rapporter le maximum d'éléments médicaux (dont le carnet de santé).

Ces demandes sont ensuite étudiées lors d'une réunion d'équipe hebdomadaire, avant de proposer un premier rendez-vous avec un médecin psychiatre, ou éventuellement une autre orientation.



#### L'évaluation

Le jeune est reçu par un médecin psychiatre au cours d'un premier entretien. Selon la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées par le jeune, des bilans neuropsychologique, biologique et d'imagerie sont susceptibles d'être proposés à des fins diagnostiques.

Ces bilans, ainsi que certaines prises en charge, peuvent être proposés dans le cadre de protocoles de recherche. Dans certaines situations, une hospitalisation pourra être proposée (2 lits), afin de compléter l'évaluation ou de mettre en place un traitement médicamenteux.

#### L'orientation

Une restitution de l'évaluation s'effectue en présence du jeune accompagné, s'il le souhaite, de sa famille.

#### A l'issue de l'évaluation UJA:

- Pour les jeunes présentant certains symptômes psychiatriques spécifiques, un suivi d'une durée de deux à trois ans peut être proposé : ce projet de soins est envisagé en concertation avec le jeune.
- Pour les **jeunes ne répondant pas aux critères de suivi**, une orientation pour la prise en charge ultérieure est proposée (en libéral ou sur un centre médico-psychologique).

N.B. : les jeunes mineurs, peuvent venir seuls, néanmoins la discussion d'un traitement ou d'une hospitalisation devra être discutée avec les représentants de l'autorité parentale.